



BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

SOMMAIRE

LE BUDGET PRINCIPAL	4
I. La section de fonctionnement.....	4
A. Les dépenses de fonctionnement.....	5
a. Chapitre 011 : Charges à caractère général : 1 677 070 € (-6,35 %).....	5
b. Chapitre 012 : Charges de personnel : 4 080 000 € (+ 7,09 %).....	6
c. Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 767 700 € (- 4,00 %).....	7
d. Chapitre 66 : Charges financières : 155 155 € (+ 11,32 %).....	8
e. Chapitre 67 : Charges spécifiques : 5 000 € (stable)	8
g. Chapitre 023 : Virement prévisionnel à la section d'investissement : 750 000 € (- 1,96 %) ..	8
h. Chapitres 042 : Dotation aux amortissements : 360 000 € (stable %)	8
B. Les recettes de fonctionnement.....	8
a. Chapitre 002 : Report de l'excédent : 668 668,62 € (-16,71 %)	9
b. Chapitre 013 : Atténuations de charges : 116 000 € (+0,87 %).....	9
c. Chapitre 70 : Produits des services : 568 200 € (+7,41 %).....	9
d. Chapitre 73 : Impôts et taxes : 1 571 121 € (stable)	9
e. Chapitre 731 : Fiscalité locale : 2 967 382 € (+1,58 %)	10
f. Chapitre 74 : Dotations et participations : 1 705 001 € (+ 0,92 %).....	10
g. Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 203 000 € (-13,66 %).....	10
II. La section d'investissement	10
A. Les dépenses d'investissement	11
B. Les recettes d'investissement	13
LES BUDGETS ANNEXES	16
A. Le budget annexe « Restaurant La Colombe Gourmande »	16
B. Le budget annexe « Solaire Dôme »	16
LA FISCALITE LOCALE – NIVEAU D'IMPOSITION	18

CADRE GENERAL

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il pourra être modifié en cours d'année par des décisions modificatives.

Le budget 2025 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 24 mars 2025.

LE BUDGET PRINCIPAL

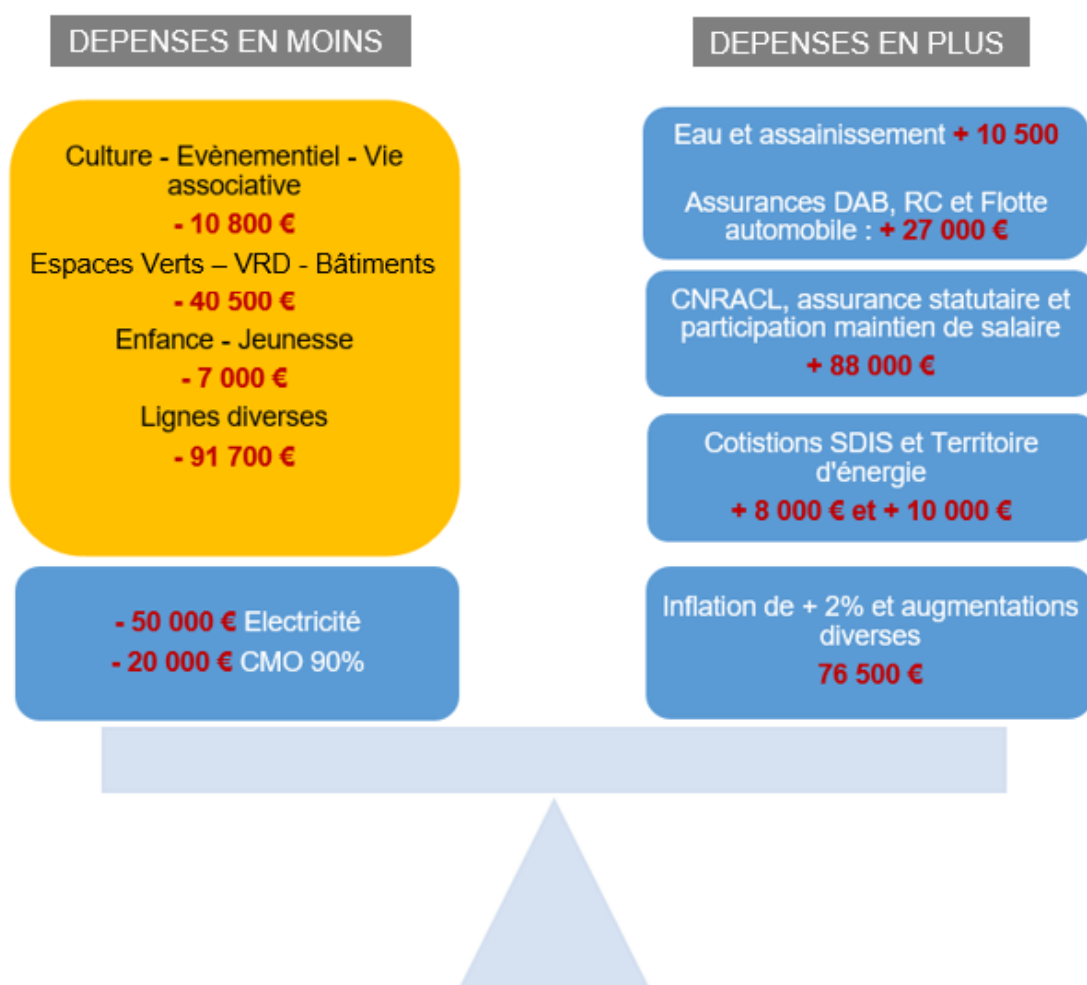
S'agissant de la section de fonctionnement, le budget 2025 a été construit dans un contexte bien différent de celui de 2024. En effet, les résultats de 2024, les efforts imposés aux collectivités locales pour participer à la réduction du déficit public et le contexte incertain tant au niveau national qu'au niveau international, conduisent à aborder ce nouvel exercice budgétaire avec une grande prudence.

Aussi, en fonctionnement, le budget 2025 est marqué par la rigueur afin d'éviter une hausse de la fiscalité tout en ayant à cœur de préserver les politiques publiques territoriales, notamment s'agissant du cadre de vie, de l'enfance-jeunesse et de la culture-évènementiel. En investissement, les prévisions budgétaires et les priorités sont ajustées pour poursuivre une phase haute de réalisation permettant de finaliser la mise en œuvre du programme politique sur la fin du mandat.

I. La section de fonctionnement

Le budget communal 2025 est marqué par des éléments exogènes ayant conduit à des choix d'économies pour y faire face. Ainsi, **la hausse de dépenses indépendantes de toute décision à hauteur de 220 000 €** entraîne des diminutions de budget dans divers pans des politiques publiques pour 150 000 € malgré des bonnes nouvelles de dépenses en moins pour 70 000 €.

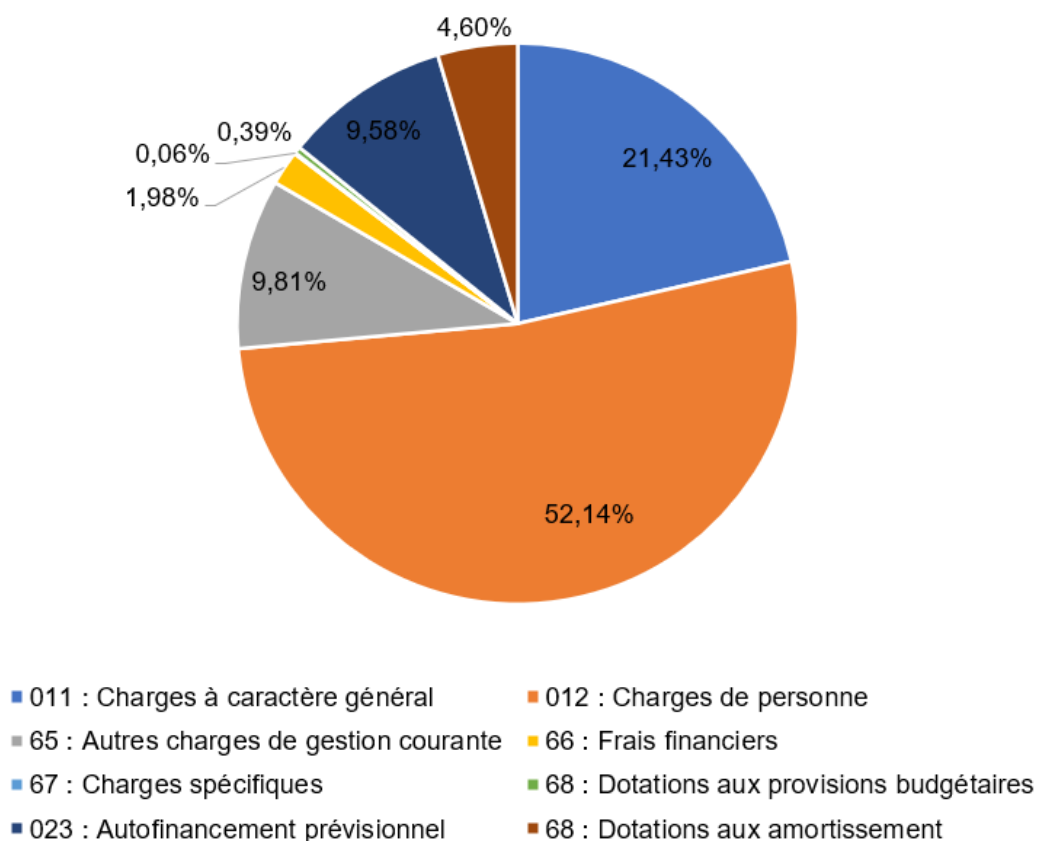
Au global, **la section de fonctionnement pour 2025 s'élève à 7 825 094 €** et elle est en **diminution de -0,81 %** par rapport à 2024.



A. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2025	Rappel BP + DM 2024	Evolution en %
011 : Charges à caractère général	1 677 070 €	1 790 800 €	-6,35 %
012 : Charges de personnel	4 080 000 €	3 809 772 €	+7,09%
014 : Fonds national de péréquation	0 €	500 €	Sans objet
65 : Autres charges de gestion courante	767 700 €	805 700 €	-4,00 %
66 : Frais financiers	155 155 €	139 380 €	+11,32 %
68 : Dotations aux provisions budgétaires	30 169 €	213 621 €	-85,00 %
67 : Charges spécifiques	5 000 €	5 000 €	Stable
023 : Autofinancement prévisionnel	750 000 €	765 000 €	-1,96 %
042 : Dotations aux amortissements – opération d'ordre	360 000 €	360 000 €	Stable
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 825 094 €	7 889 773 €	-0,81%

Dépenses de fonctionnement - Répartition par chapitre



a. Chapitre 011 : Charges à caractère général : 1 677 070 € (-6,35 %)

★ *Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.*

Pour faire face au contexte évoqué ci-dessus, un effort important de réduction des dépenses a été réalisé par rapport à 2024 et cela malgré une **inflation attendue autour de 2 %**. Cela s'explique d'abord par la baisse annoncée des coûts de l'électricité (- 50 000 €) qui absorbe fort heureusement la hausse cette année de certaines dépenses dites « incompressibles » :

- L'eau et l'assainissement (+ 10 500 €) qui continue d'augmenter en raison de la fin progressive de la prise en charge de l'abonnement par le SME.

- Les **assurances dommages aux biens, flotte automobile et responsabilité civile (+ 12 000 €)** qui sont en hausse compte tenu des nouveaux marchés conclus pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 et qui tiennent compte d'une part de la sinistralité de la commune mais surtout du contexte national d'assurance des collectivités. Cette hausse doit être mise en perspective avec la hausse du budget pour la **réparation des bâtiments publics (+ 15 000 €)** puisque le nouveau contrat d'assurance impose une franchise de 5 000 € qui implique que de nombreux sinistres ne seront plus déclarés ni pris en charge.

Cette baisse des coûts d'électricité ne permet cependant pas de faire face à la hausse globale des dépenses de fonctionnement et de nombreux efforts ont dû être réalisés sur les autres lignes afin de diminuer les charges générales tout en maintenant un niveau important de services publics et de politiques publiques :

- Les **dépenses d'entretien et de nettoyage** sont prévues en diminution (- 34 000 €). Cela concerne notamment l'entretien mécanique des terrains de foot, mais également de la voirie ou encore le nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

- Les **dépenses de formation** sont en très forte diminution (- 24 500 €) notamment en raison de la formation sur le logiciel RH acheté en 2024 qui a été réalisée et dont les crédits n'ont pas besoin d'être reconduits en 2025 ; mais également compte-tenu du choix qui est fait de ne pas procéder cette année à la formation spécifique et hors CNFPT.

- S'agissant du **budget culture, évènementiel et vie associative**, des économies sont réalisées (-35 000 €) grâce à une programmation moins coûteuse notamment sur la saison estivale. Les Lives du Comptoir sont remplacés par des concerts au Parc Montcervier pour mettre en valeur le parc et en faire un lieu de vie collective à la suite des travaux d'aménagement qui sont en cours. La programmation de la Fête de Longues et de la Fête de la Musique sont revues. Tout confondu, le budget dédié à cette politique est de **65 000 €** sur le chapitre 011, donc hors subventions aux associations et cotisations diverses.

- Le **budget en faveur de la politique enfance jeunesse** connaît lui aussi une légère diminution (- 7 000 €) mais tout en conservant le dispositif Argent de Poche qui a été un franc succès durant l'été 2024 et en permettant au Conseil Municipal des Enfants de réaliser un voyage à Paris pour la fin de son mandat.

- Le **budget communication** envisagé initialement à la hausse pour répondre aux besoins de communication des événements et actions municipales est finalement constant (**22 000 €**) par rapport à l'an passé.

b. Chapitre 012 : Charges de personnel : 4 080 000 € (+ 7,09 %)

★ Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.

Comme tous les ans, l'évolution de ce chapitre tient compte d'une part de l'évolution de la carrière des agents et de leur rémunération communément appelée « **l'effet GVT** » (**Glissement Vieillesse Technicité**) qui représente environ 3 % et d'autre part des habituelles revalorisations du SMIC qui induisent de facto l'augmentation des rémunérations des agents de catégorie C au plus bas des grilles (7 premier échelons). A noter que cette année 2025 n'est marquée par aucune annonce de revalorisation du traitement indiciaire des agents publics.

Outre ces éléments habituels tenant à l'évolution des carrières et des rémunérations des agents, le chapitre 012 est très fortement impacté par l'importante **hausse de la part employeur des cotisations à la CNRACL**, de 3 points, faisant passer le taux de 31,65% à 34,65% en 2025. Cette hausse engendre un coût supplémentaire pour la collectivité, et indépendant de sa volonté, estimé à hauteur de **50 000 € pour l'année 2025 (à noter que cette augmentation se poursuivra sur 4 ans pour que le taux atteigne 43,65 % en 2028)**.

Dans le même sens, la collectivité subit une nouvelle fois une **hausse importante (+ 30 000 € de sa cotisation à l'assurance statutaire** en raison du paiement du solde de cotisation pour l'année 2024 qui vient s'ajouter à la hausse de la cotisation 2025.

Enfin, s'agissant de ces éléments exogènes, il convient de rappeler l'obligation pour la collectivité de **participer à l'assurance maintien de salaire** de ses agents ; cette mesure ayant un coût estimé à **8 000 €**.

Ces augmentations sont très partiellement compensées par la **diminution de la rémunération des agents en congés de maladie ordinaire** qui passe de 100 % à 90 % du salaire durant les trois premiers mois d'arrêt. Cette mesure devrait engendrer une économie de l'ordre de 20 000 €, sans certitude toutefois puisqu'elle dépend du nombre d'arrêts de travail en CMO qu'il y aura durant l'année 2025.

Par ailleurs, s'agissant des décisions qui relèvent de la collectivité, cette année est marquée uniquement par le choix de **maintenir le renfort du CTM**, conformément aux engagements pris en 2024. Ainsi deux contractuels en contrats aidés (Parcours Emploi Compétence) seront maintenus mais sans financement de l'Etat qui a refusé leur prolongation au titre de ce dispositif. En parallèle, pour faire face aux nombreuses manifestations estivales, deux agents saisonniers seront recrutés à compter du printemps et si possible en contrat aidés (au lieu de 3 ou 4 habituellement) pour compenser en partie la décision précitée.

Dans la poursuite des efforts fournis en 2024, et pour limiter la hausse du chapitre 012, la ligne des agents non titulaires est maintenue pour assurer des remplacements dans la mesure où des aléas sont toujours possibles, mais avec une attention particulière quant à son exécution afin de **ne pas remplacer systématiquement les personnels absents pour une courte durée**. A noter également que le choix est fait également de **ne pas remplacer poste pour poste plusieurs absences de longue durée ou agents partant à la retraite** afin de réaliser des économies sur cette année 2025.

c. Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 767 700 € (- 4,00 %)

★ *Ce chapitre a légèrement évolué depuis le DOB (- 5 600 €) à la suite de la répartition précise des subventions aux associations en fonction des demandes et des enveloppes énoncées ci-dessous.*

Malgré ce cadre budgétaire contraint, avec une hausse sur ce chapitre des cotisations au SDIS (+ 8 000 €) et à Territoire d'Énergie (+ 10 000 €), le budget 2025 prévoit le maintien des subventions aux associations et au CCAS.

➤ **La subvention au CCAS**

La **subvention au budget du CCAS** reste provisionnée cette année à hauteur de 282 000 €. Contrairement à l'année précédente, la subvention au titre du dispositif de tarification sociale des cantines devrait être directement perçue par le CCAS, sous réserve des échanges en cours avec l'organisme en charge du paiement de cette subvention, il n'y a donc pas lieu de prévoir de reversement des sommes perçues à ce titre.

La subvention au CCAS a notamment pour objet de financer :

- Le service de restauration scolaire, le portage de repas à domicile aux personnes âgées et la fourniture de repas à l'ALSH de Mond'Arverne Communauté ;
- Le dispositif de télé-assistance assuré par le Département ;
- Le personnel communal, affecté à la cuisine centrale et à l'interclasse des pauses méridiennes et mis à la disposition du CCAS, qui fait l'objet d'un remboursement du budget du CCAS au budget communal ;
- Les aides sociales facultatives ;
- Le spectacle, les colis et le repas à destination des aînées de la commune.

➤ **Les subventions aux associations**

Pour participer à la nécessité de contenir l'évolution des dépenses, **les subventions ordinaires aux associations sont maintenues au même niveau que 2024** soit 56 600 € auxquels s'ajoutent 12 400 € de subventions exceptionnelles strictement limitées aux cas des associations qui célèbrent un anniversaire cette année ou qui ont une vocation sociale + 24 000 € de subventions au titre de la saison culturelle municipale.

d. Chapitre 66 : Charges financières : 155 155 € (+ 11,32 %)

★ *Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.*

Les intérêts de la dette sont en légère hausse (+ 7 000 €) par rapport au budget 2024 et ceux de la ligne de trésorerie sont stables. En revanche, il convient de relever ici l'importante augmentation des ICNE (+ 15 000 €) notamment en raison du fait que nos intérêts d'emprunts nouveaux sont supérieurs aux anciens, combiné au fait que l'on paye toujours plus d'intérêts les premières années d'emprunt que sur la fin d'un emprunt.

Les intérêts liés à la dette contractée auprès de l'EPF-SMAF sont en légère diminution (5 500 €) du fait de la sortie des terrains du Macharat.

e. Chapitre 67 : Charges spécifiques : 5 000 € (stable)

★ *Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.*

Les provisions pour annulations de titres sont maintenues à 5 000 €.

f. Chapitre 68 : Les dotations aux provisions budgétaires : 30 169 €

★ *Ce chapitre a légèrement évolué depuis le DOB (- 19 500 €) pour équilibrer la section de fonctionnement au regard de la notification des états de la fiscalité (-25 000 €) et à la répartition des subventions aux associations (+ 5 600 €)*

Cette année, les dotations aux provisions pour gros entretiens et pour dépréciation de 30 169 €.

g. Chapitre 023 : Virement prévisionnel à la section d'investissement : 750 000 € (- 1,96 %)

★ *Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.*

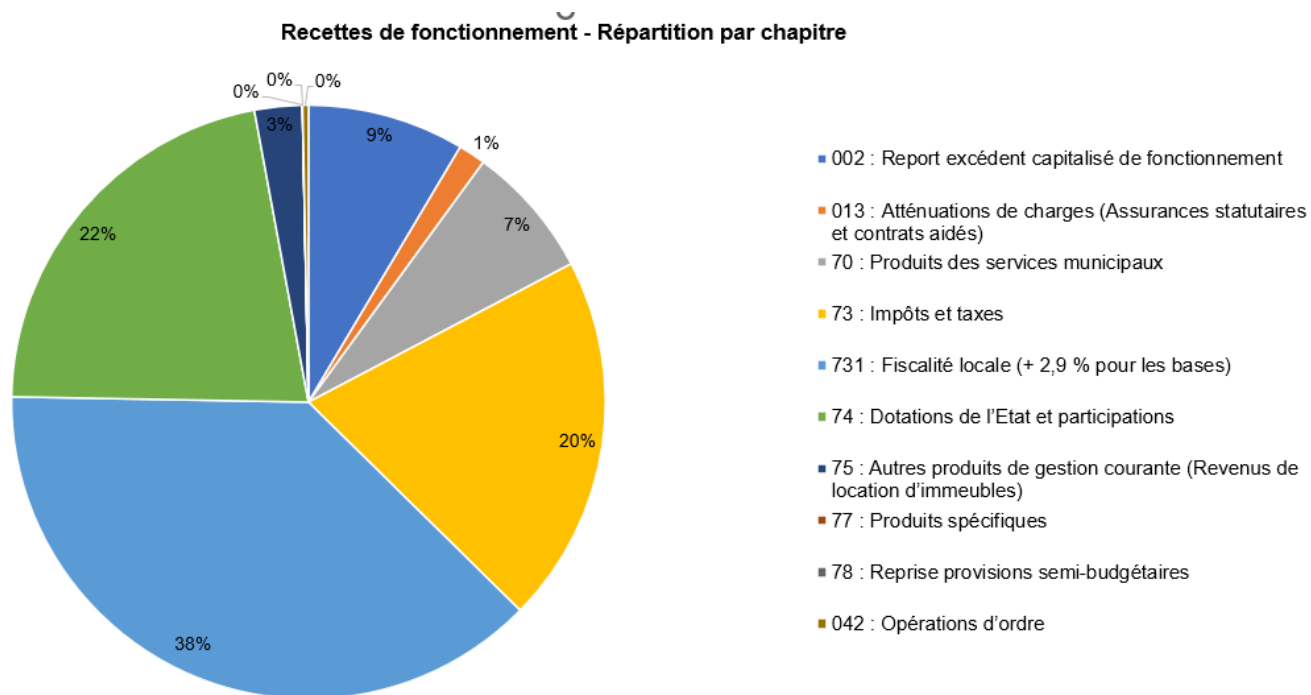
Il permet de financer une partie des dépenses d'investissement (autofinancement prévisionnel).

h. Chapitres 042 : Dotation aux amortissements : 360 000 € (stable %)

Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'équilibre avec la section d'investissement.

B. Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2025	Rappel BP + DM 2024	Evolution en %
002 : Report excédent capitalisé de fonctionnement	668 668 €	802 788 €	-16,71 %
013 : Atténuations de charges (Assurances statutaires et contrats aidés)	116 000 €	115 000 €	+0,87 %
70 : Produits des services municipaux	568 200 €	529 000 €	+7,41 %
73 : Impôts et taxes	1 571 121 €	1 571 121 €	stable
731 : Fiscalité locale (+ 2,9 % pour les bases)	2 967 382 €	2 921 322 €	+1,58 %
74 : Dotations de l'Etat et participations	1 705 001 €	1 669 717 €	+0,92%
75 : Autres produits de gestion courante (Revenus de location d'immeubles)	203 000 €	235 127 €	-13,66 %
77 : Produits spécifiques	300 €	500 €	-40 %
78 : Reprise provisions semi-budgétaires	824 €	828 €	-0,48 %
042 : Opérations d'ordre	24 597 €	24 597 €	stable
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 825 094 €	7 889 773 €	-0,81%



a. Chapitre 002 : Report de l'excédent : 668 668,62 € (-16,71 %)

Il est en diminution d'environ 130 000 € pour les raisons détaillées dans la partie CA et cela contribue donc aussi à la difficulté de préparation du BP 2025.

b. Chapitre 013 : Atténuations de charges : 116 000 € (+0,87 %)

★ *Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.*

Elles sont quasiment stables par rapport à 2024 du fait des estimations de remboursements par l'assurance statutaire qui sont moins importantes dans le cas d'agents jusque-là en CLM, qui sont /vont partir à la retraite et parce que pour les situations nouvelles, nous ne percevons pas de remboursement pour les six premiers mois d'arrêt.

Sont également inscrits dans ce chapitre les crédits relatifs au remboursement des contrats aidés Parcours Emploi Compétence espérés pour 2 agents au moins mais en diminution par rapport à 2024 par prudence.

c. Chapitre 70 : Produits des services : 568 200 € (+7,41 %)

★ *Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.*

L'évolution de ce chapitre correspond à la hausse des tarifs municipaux (+ 2 %) votée en décembre 2024 et également à la très bonne exécution de ce chapitre sur l'exercice 2024 qui sert de base à l'estimation du budget 2025. Par ailleurs les remboursements du CCAS liés à la mise à disposition de personnel communal sont estimés en hausse (+12 000 €).

d. Chapitre 73 : Impôts et taxes : 1 571 121 € (stable)

★ *Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.*

Ce chapitre est stable avec une attribution de compensation reversée par Mond'Arverne du fait de l'absence de transfert de nouvelles charges à hauteur de 1 568 000 € et le FNGIR pour 3 121 €.

e. Chapitre 731 : Fiscalité locale : 2 967 382 € (+1,58 %)

★ *Ce chapitre évolue par rapport au DOB (- 18 000 €)*

Selon les données transmises par la DGFIP fin mars, les recettes fiscales prévisionnelles sont de **2 821 743 €** avec une évolution des bases de la TF quasiment conformes aux prévisions du ROB (+ 3 % comprenant 1,7 % pour la valeur des bases fixée par la loi de finances) ce qui montre une bonne dynamique des bases dans la moyenne habituelle de 1,2 % (cf le détail dans le rapport sur la fiscalité)

NB : Le budget 2025 est proposé avec un équilibre ne nécessitant pas une augmentation des taux d'imposition locaux du fait de l'effort de réduction des dépenses.

f. Chapitre 74 : Dotations et participations : 1 705 001 € (+ 0,92 %)

★ *Ce chapitre évolue par rapport au DOB (- 7 000 €) en raison de la compensation de taxe foncière qui est moins élevée que prévue qui s'élève à 674 479 €*

Sous réserve de confirmation par les services de l'Etat et si l'on suit les projections nationales, ces dotations pour 2025 sont estimées en légère augmentation de **27 000 €** environ soit deux fois moins qu'entre 2023 et 2024.

Le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement éligibles est stable à 15 000 €. S'agissant de la subvention CAF, elle est prévue en relative augmentation de 5 000 € cette année.

Il convient également d'ajouter cette année au budget, la dotation perçue au titre des aménités rurales pour 19 000 €.

g. Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 203 000 € (-13,66 %)

★ *Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.*

Ce chapitre est en forte diminution notamment en raison de la suppression des recettes liées à l'AFU des Treilles qui devaient déjà être perçus en 2024.

En outre, les nouveaux contrats d'assurance de la commune prévoyant des franchises beaucoup plus élevées qu'auparavant, il convient de diminuer les estimations liées aux indemnités de sinistre (- 27 000 €).

II. La section d'investissement

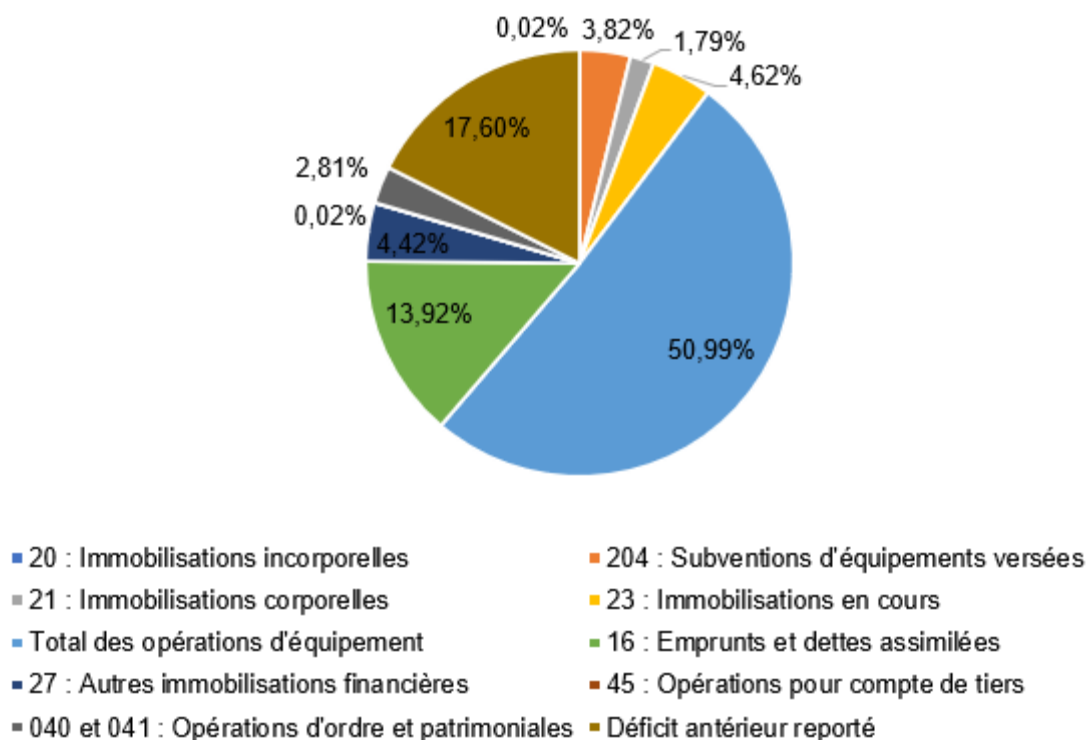
Le budget primitif de la section d'investissement tient compte des capacités annuelles habituelles d'investissement variables en fonction des recettes et des priorités adaptées pour cette fin de mandat pour terminer les projets engagés et ou jugés prioritaires.

Les **dépenses nouvelles qui sont de l'ordre de 1.9 M€ cette année auxquelles s'ajoutent des RAR 2024 très importants (+ 1,6 M€)**, ce qui fait de 2025 une année dense en effort d'équipements dans la continuité de 2024 ; **la section d'investissement s'élève à 5 821 816 €**. Certaines recettes sont en évolution comme le FCTVA et les dotations aux amortissements, mais d'autres en diminution notamment les subventions liées aux projets et surtout la taxe d'aménagement qui ne comprend plus la Banque de France (2 x 420 000 € sur 2023 et 2024). Le niveau d'emprunt doit donc être majoré cette année compte tenu de la difficulté à majorer l'autofinancement, c'est-à-dire le virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

A. Les dépenses d'investissement

Chapitre	RAR 2024	BP 2025	BP + DM 2024	Evolution en %
20 : Immobilisations incorporelles		1 000 €	6 500 €	-84,62%
204 : Subventions d'équipement versées (SIEG, M.A. Solaire Dôme)	86 159 €	135 990 €	171 250 €	-20,59%
21 : Immobilisations corporelles (achat de véhicules, matériels, mobiliers et terrains)	4 400 €	100 000 €	176 620 €	-43,38%
23 : Immobilisations en cours (travaux voirie et bâtiments)	1 200 €	268 000 €	321 900 €	-16,74%
Total des opérations d'équipement	1 577 363 €	1 391 081 €	3 620 995 €	-61,58%
13 : Subventions d'investissement		0 €	0 €	Sans objet
16 : Emprunts et dettes assimilées (capital de la dette)		810 150 €	765 000 €	5,90%
27 : Autres immobilisations financières (participation EPF-SMAF)		257 559 €	121 000 €	112,86%
45 : Opérations pour compte de tiers	1 030 €	0	25 530 €	-100,00%
040 et 041 : Opérations d'ordre et opérations patrimoniales		163 526 €	39 089 €	318,34%
Déficit antérieur reporté		1 024 356 €	437 610 €	134,08%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 821 816 €		5 769 095 €	0,91 %

Dépenses d'investissement - Répartition par chapitre



Cette année 2025 est marquée par la finalisation de nombreux projets structurants du mandat. **De ce fait, la section d'investissement reste à un niveau particulièrement élevé pour maintenir le cap et les projets prévus dans le cadre du programme politique tout en continuant de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurité qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et répondent aux besoins quotidiens des habitants.** Une adaptation de certaines enveloppes habituelles et du Plan Pluriannuel d'Investissement (ci-après PPI) sont également nécessaires pour intégrer des évolutions de coût de certains projets et prioriser les actions jusqu'à la fin du mandat.

Ces dépenses prévisionnelles comprennent :

- **Des programmes classiques de dépenses hors opérations.**

○ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** : **136 990,04 €** ce sont les études, la subvention d'équipement au TE63 (67 620 € : un chiffre en trop pour notamment divers travaux d'éclairage public et les imprévus notamment liés au vandalisme), l'aide à la rénovation des façades (5 000 €) et l'OPAH en lien avec Mond'Arverne pour subventionner les demandes déposées fin 2024 et celles qui le seraient en 2025 (44 028,04 €). A cela s'ajoute les participations financières Mond'Arverne pour le clos Molière et l'immeuble Madeuf.

○ **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** : ce sont les achats de matériels, de mobiliers, de véhicules ou encore de terrains ; cela représente **100 000 € pour 2025**. Au-delà de l'enveloppe permettant tous les achats nécessaires au fonctionnement des services et des écoles, ce budget est principalement consacré à l'amélioration des conditions de travail des agents : divers équipements techniques, mobilier et matériel informatique pour la Mairie, et des équipements pour les manifestations et expositions.

○ **Chapitre 23 - Immobilisations en cours** : **268 000 €** répartis notamment entre des travaux sur les bâtiments (la restauration des cavurne, travaux à André Boste, à la halle du Jeu de Paume, sécurisation France Service, Accueil etc.) et sur la voirie (reprise de de l'enrobée chemin du Domaine/de la Croix, extension du réseau d'eaux pluviales rue des Contaux, etc.).

○ **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières** : **159 459,96 €** liés à l'opération du Macharat 1 / cf ci-dessus explication au chapitre 024 avec une recette équivalente.

- **Des opérations spécifiques pour des projets plus importants pour un total de 1 421 081 €** qui se répartissent comme suit :

N° 271. Groupes scolaires	550 981
<i>AMO, CT, CST et études diverses</i>	1 854
<i>Travaux 1^{ère} tranche Ecoles de Longues</i>	487 127
<i>Avenant n°1 à la Tranche 1</i>	42 000
<i>Changement interphones des écoles Jacques Prévert et Elsa Triolet</i>	20 000
N° 282. Mise aux normes sécurité bâtiments	15 000
N° 290. Installations sportives	249 200
<i>Maîtrise d'œuvre city stade André Boste</i>	9 200
<i>Travaux pour la création de city stades</i>	240 000
N° 295. Sécurisation de l'espace public	24 200
<i>Vidéosurveillance – mise à jour système existant</i>	20 200
<i>Etude</i>	4 200
N° 296. Aménagement centre de bourg	40 000
<i>Travaux opérations Plan guide</i>	40 000
N° 299. Entrée ville côté Billom	5 000
<i>Eclairage public parking rue du Puit</i>	5 000
N° 304 Aménagement aire de jeux	286 400
<i>Travaux d'aménagement Parc Montcervier</i>	250 000
<i>Travaux d'éclairage public – Parc Montcervier</i>	36 400
N° 306 - Rénovation énergétique des bâtiments et espaces publics	10 000
<i>Solde Etude et Travaux végétalisation cours Prévert</i>	10 000
N° xxx – Projet de sédentarisation du Macharat 2	85 300
<i>Macharat 2 : Achat terrain Mouillaud</i>	63 000
<i>Macharat 2 : Frais d'actes pour la vente des terrains</i>	18 500
<i>Macharat 2 : Géomètre – Frais de division</i>	3 800
N° xxx – Salle d'activité – Résidence autonomie	125 000
<i>Travaux de rénovation énergétique</i>	125 000
TOTAL	1 391 081

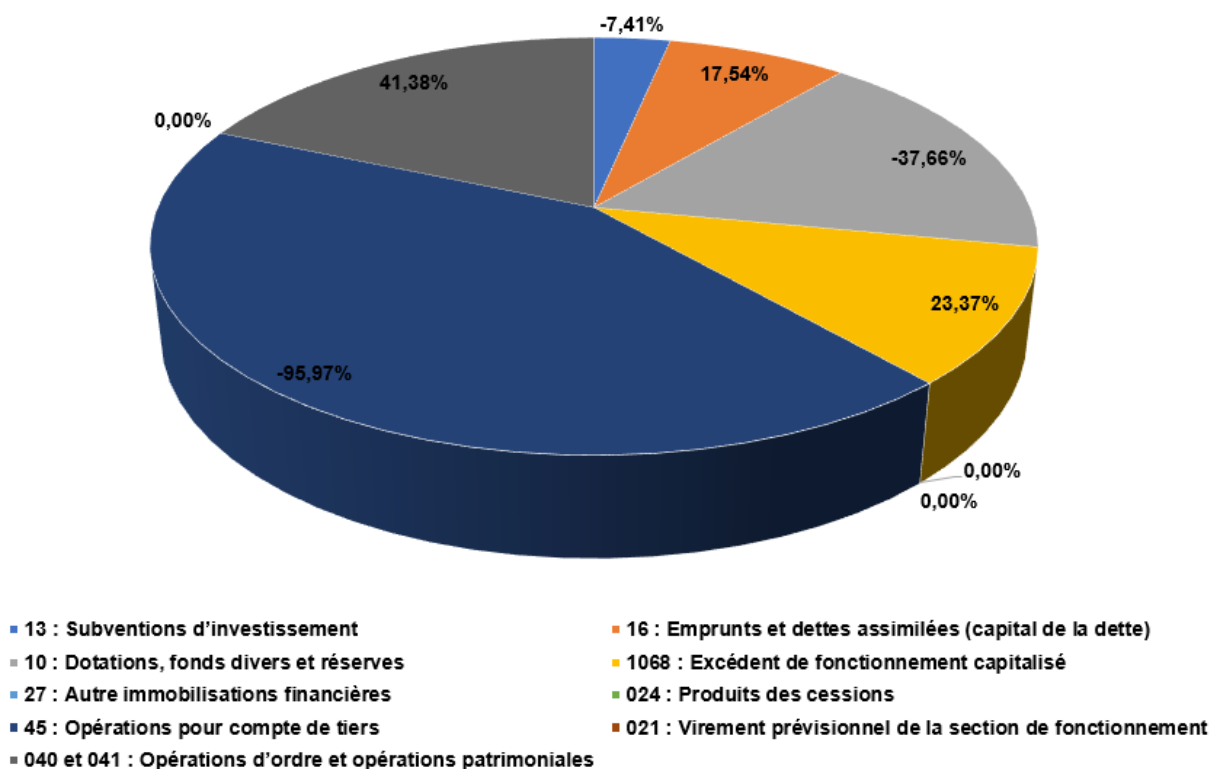
Les éléments marquants de cet exercice sont :

- **La poursuite des travaux du projet de restructuration des écoles de Longues** avec la fin de la 1^{ère} tranche relative à la construction du restaurant scolaire et de la salle d'activité pour une opérationnalité à la rentrée de septembre 2025, et la prise en compte de l'évolution du coût du projet. La tranche 2 est décalée d'une année pour débiter courant 2026 compte tenu d'une part, de l'ouverture d'une classe supplémentaire qui nécessite de trouver des espaces supplémentaires pendant les travaux et de repenser l'organisation imaginée et d'autre part, de la situation budgétaire qui impose une gestion prudente et rigoureuse avec notamment un étalement de la programmation du projet dans le temps permettant de lisser les dépenses mais aussi d'optimiser les financements possibles des financeurs.
- **La fin du projet d'aménagement du Parc Montcervier** avec des cheminements doux, du mobilier et des aires de jeux pour enfants et **la réalisation des 2 city-parc au stade André Boste** sur les anciens courts de tennis permettant de répondre rapidement à ce besoin d'équipements de loisirs en accès libre pour les jeunes ; ces deux projets devant être finalisés avant l'été 2025 ;
- **La poursuite des actions retenues dans le cadre du Plan Guide** (Atlas de la Biodiversité, aménagements de sécurité boulevard Bargoin, étude CEREMA, etc.) mais avec une enveloppe réduite cette année compte tenu des aménagements déjà réalisés sur les exercices précédents.
- **Le commencement des travaux de la salle d'activité de la résidence autonomie prévus sur 2025 et 2026**, dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à Polygone porteur du projet global et un important travail de rénovation énergétique sur ce bâtiment ;
- **La sécurisation de l'espace public avec une première tranche portant sur le changement du matériel de vidéosurveillance existant et la réalisation d'une étude** de maîtrise d'œuvre pour définir les tranches suivantes du projet ;
- **L'aboutissement de la solution trouvée avec la famille Péringale pour les reloger sur un terrain en extension du Macharat 1 (nommée Macharat 2)** qui nécessite l'achat du terrain et la revente à terme avec plusieurs annuités

B. Les recettes d'investissement

Chapitre	RAR 2024	BP 2025	BP + DM 2024	Evolution en %
13 : Subventions d'investissement	1 842 302 €	328 850 €	2 344 839 €	-7,41%
16 : Emprunts et dettes assimilées (capital de la dette)	248 000 €	925 000 €	998 000 €	17,54%
10 : Dotations, fonds divers et réserves	0 €	468 000 €	750 710 €	-37,66%
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	603 176 €	488 923 €	+ 23 %
27 : Autre immobilisations financières	Sans objet	7 500 €	Sans objet	Sans objet
024 : Produits des cessions	0 €	149 028 €	0,00 €	
45 : Opérations pour compte de tiers	1 030 €		25 530 €	-95,97%
021 : Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	Sans objet	750 000 €	765 000 €	
040 et 041 : Opérations d'ordre et opérations patrimoniales	0 €	498 929 €	352 892 €	41,38%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 821 816 €		5 769 095 €	0,91%

Recettes d'investissement - Répartition par chapitre



Les principales recettes estimées pour l'année 2025 sont les suivantes :

- **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** : des subventions nouvelles (hors RAR) à hauteur de **328 850 €** comprenant :

- des subventions hors opération pour **15 700 €** dont 13 600 € de la part de la Région Auvergne – Rhône-Alpes pour l'installation d'abris bus et 2 100 € pour l'installation d'une aire de services pour vélos.
- des subventions aux titres d'opérations. Elles comprennent les subventions possibles de nos différents financeurs que sont l'Etat, la Région et le Département en fonction des projets programmés qui sont les suivants :
 - La restructuration des Ecoles de Longues : 75 000 € pour la Tranche 2 (CAF) financée par ailleurs sur 2024 (recettes en RAR) ;
 - La création de city-stades au complexe sportif André Boste (Conseil départemental – FIC) ;
 - L'aménagement du bourg « Plan Guide » : 7 500 € pour l'Atlas de la biodiversité (Office français de la biodiversité) ;
 - L'aménagement du parc Montcervier : 52 776 € (Région AURA) ;
 - La salle d'activité de la résidence autonomie : 137 874 € dont 100 000 € (CARSAT) et 37 874 € (Fonds Vert).

- **Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserve** :

- Le **FCTVA** : calculé en fonction des dépenses réalisées l'année n-1 et estimé à **328 000 €** soit 168 000 € de plus qu'en 2024 du fait de dépenses réelles d'investissement très importantes en 2024.
- La **taxe d'aménagement** : estimé à **140 000 €** et qui retrouve un niveau normal puisque nous ne percevons plus la partie liée à l'installation de la Banque de France

-Chapitre 024 - Produits de cessions : **149 028 €** liés à l'opération Macharat 1 qui se concrétise en 2025 ; cette recette concerne la revente des terrains aux familles équilibrée par une dépense équivalente pour constater la dette auprès de l'EPF SMAF qui continue à courir ; ce projet nécessite aussi des opérations d'ordre liées à l'EPF pour le capital restant qui s'équilibrent aussi

pour un total de 136 975 €. Enfin il convient aussi de prévoir en recette la vente à termes aux familles avec une estimation prévisionnelle sur 6 mois pour 7 500 € (cf : chapitre 27).

- **Chapitre 040 - Dotation aux amortissements** : **360 000 €** dont 331 303 € au titre des achats effectués en 2023 et le reste en prévision de l'amortissement au *prorata temporis* des achats effectués en 2025.

- **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** : **850 000 €** soit 150 000 € de plus qu'en 2024 compte tenu des projets programmés en 2025 + **75 000 €** d'emprunt CAF à taux 0 dans le cadre du financement de la tranche 2 du projet de restructuration des écoles de Longues car la CAF accorde une subvention doublée par un emprunt à taux 0 équivalent.

- **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières** : **7 500 €** pour constater le paiement des annuités pour la vente à terme accordée aux familles pour l'opération Marcharat 1 (15 000 € pour une année pleine).

- **Chapitre 021 – Virement prévisionnel de la section de fonctionnement** : il est budgété à hauteur de **750 000 €** et s'ajoute aux dotations aux amortissements pour financer le remboursement du capital de la dette qui doit l'être par des recettes propres.

LES BUDGETS ANNEXES

A. Le budget annexe « Restaurant La Colombe Gourmande »

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du restaurant la Colombe Gourmande géré dans le cadre d'un bail commercial avec la commune qui est propriétaire des murs.

La section de fonctionnement s'élève à 27 597 € et la section d'investissement à 26 944 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
chapitre 011 - charges générales	9 641,58 €	75 – Loyers et charges	23 200,11 €
chapitre 66 intérêts	1 172,53 €	002 excédent fonctionnement	4 396,89 €
chapitre 65 - arrondis tva	10,00 €		
chapitre 68- amortissements	8 087,11 €		
023 virement prévisionnel	8 685,78 €		
TOTAL DEPENSES	27 597,00 €	TOTAL RECETTES	27 597,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 Emprunt et dette assimilée	18 872,89 €	1068 - affectation résultat	8 071,11 €
001 déficit investis reporté	8 071,11 €	165 - Caution	2 100,00 €
		28132 amortissements	8 087,11 €
		021 virement prévisionnel	8 685,78 €
TOTAL DEPENSES	26 944,00 €	TOTAL RECETTES	26 944,00 €

B. Le budget annexe « Solaire Dôme »

Ce budget annexe retrace les opérations comptables de l'opération Solaire Dôme.

La section d'exploitation s'élève à 4 065 € et la section d'investissement à 5 131 €.

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
618 – Participation au TURPE	300,00 €	701 – Vente d'électricité	2 100,00 €
6152 – Coût de la maintenance annuelle	750,00 €	042 – Opérations d'ordre	1 965,00
6061 – Provision renouvellement onduleur	700,00 €		
6156 – Maintenance	650,00 €		
6588 – Autres charges de gestion courante	50,43 €		
042 – Opérations d'ordre entre section	1 613,97 €		
D 002 – Report résultat	0,60 €		

TOTAL DEPENSES	4 065,00 €	TOTAL RECETTES	4 065,00 €
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
23 – Immobilisations en cours	3 166,00 €	040 – opérations d'ordre	1 613,97 €
040 – opérations d'ordre	1 965,00 €	R 001 – Report résultat	3 517,03 €
TOTAL DEPENSES	5 131,00 €	TOTAL RECETTES	5 131,00 €

LA FISCALITE LOCALE – NIVEAU D'IMPOSITION

	Rappel bases prévisonnelles 2024	rappel taux 2024	rappel produit prévisionnel 2024	bases effectives 2024	Bases prévisonnelles 2025	taux constants 2025	produit prévisionnel 2025	Ref taux moyens Départ ^{al} 2024	Ref taux moyens National 2024
TH - hors résidences ppales et log vacants	251 900	17,21%	43 352	316 630	260 200	17,21%	44 780	23,88%	23,45%
					3,29%	-17,82%			
Taxe Foncière	6 803 000	43,40%	2 952 502	6 813 909	7 018 000	43,40%	3 045 812	39,74%	44,94%
					3,16%	3,00%			
TFNB	88 000	141,30%	124 344	88 072	88 800	141,30%	125 474	51,08%	84,71%
					0,91%	0,83%			
sous Total			3 120 198 €				3 216 067		
coefficient correcteur Taux	0,889162		-383 272 €				-394 324 €		
sous total impôts directs locaux			2 736 926 €				2 821 743 €		
FNGIR			3 121 €				3 121 €		
Compensation TF et TFNB			663 417 €				674 479 €		
								1,7%	
IFER / Pylones							12 297 €		
TOTAL FISCALITE			3 403 464 €				3 499 343 €		

Pour mémoire, la commune percevra également des ressources fiscales indépendantes des taux votés (295 563 €) :

- Allocations compensatrices TF et TNB : + 674 479 €
- FNGIR : + 3 121 €
- IFER / pylônes électriques : + 12 297 €
- Et une réduction de – 394 324 € du fait du coefficient correcteur retenu pour le transfert de la part départementale de la TF (0.889162)

Soit un total de ressources fiscales attendues de 3 499 343 € (réparties sur les chapitres 73, 731 et 74 du BP avec les compensations).